



Ne nous laissons pas imposer une définition du mariage univoque et traditionaliste !

**Discours d'Adèle Thorens Goumaz, conseillère nationale verte (VD)
Et coprésidente des Verts suisses**

Seules les paroles prononcées font foi.

Les modèles familiaux et de couples sont culturellement et historiquement ancrés. Il s'agit d'une réalité mouvante et diversifiée, qui évolue d'une période à l'autre et qui peut, au même moment, adopter plusieurs visages.

On a par exemple pu constater durant ces dernières décennies une constitution plus tardive de la famille, avec un âge moyen de plus en plus élevé des femmes, mais aussi des hommes, lors de la naissance de leur premier enfant. Le nombre de naissances a en outre reculé et 20 % des femmes n'ont aujourd'hui pas d'enfant du tout. Le mariage lui-même n'est plus considéré de la même manière. Le modèle du mariage comme communauté de vie indissociable, impliquant une répartition traditionnelle et figée des tâches ménagères et familiales entre le mari et sa femme, est dépassé.

D'après les dernières analyses citées par le Conseil fédéral dans son état des lieux de la politique familiale, publié en mai 2015 suite au postulat Tornare, le modèle classique du mariage a été remplacé par « un modèle partenarial mettant l'accent sur l'intimité et l'individualité de l'un et de l'autre ». Parallèlement à cela, le nombre de divorces et de naissances hors mariage a augmenté massivement. De nouvelles formes de communauté apparaissent ainsi, comme le concubinage avec enfants, les familles monoparentales ou les familles recomposées. Les couples homosexuels en partenariat enregistré ou en concubinage, ainsi que les familles arc-en-ciel, viennent s'ajouter à la diversité de ces modèles amoureux et familiaux. Ces évolutions, ainsi que la grande variété des formes que peuvent prendre aujourd'hui le couple et la famille, font dire au Conseil fédéral que la notion de famille « normale » a été reléguée au second plan.

Malgré cela, le PDC, qui prétend pourtant être le parti de la famille, veut fixer dans la Constitution – autant dire dans le marbre – une définition, une seule, du mariage, excluant de facto de cette institution tous les autres modèles amoureux ou familiaux. Une définition, qui plus est, dont on sait qu'elle exprime une forme de traditionalisme dans lequel tout le monde ne peut plus se retrouver aujourd'hui. On ne peut se positionner plus à contre-courant, on ne peut nier plus aveuglément la réalité vécue de la population.

Il est absurde de vouloir imposer un modèle fixe du mariage sur le long terme, alors que la réalité des pratiques évolue sans cesse dans ce domaine. Il est tout aussi absurde de vouloir imposer un seul modèle du mariage, alors que les réalités des couples sont si nombreuses et diversifiées. Il est enfin, plus fondamentalement, inadéquat sur le principe de vouloir imposer un seul modèle fixe dans un domaine aussi intime et privé. Inscrire une définition univoque du mariage dans la Constitution n'a pas de sens et n'est d'ailleurs en rien nécessaire dans le cadre d'un débat sur l'équité fiscale.

Les politiques publiques doivent respecter les libertés de choix des uns et des autres. Ce n'est pas à l'Etat de définir ce qui fait un couple ou une famille. Notre législation doit au contraire pouvoir évoluer et s'adapter aux différentes pratiques amoureuses et familiales, pour accompagner sans contrainte ou discrimination les couples et les familles dans toute leur diversité. Nous nous battons dès lors avec détermination contre cette initiative intrusive et rétrograde pour les couples et les familles d'aujourd'hui et de demain.